



PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 26 décembre 2022

L'An Deux Mille vingt-deux, le vingt-six décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du vingt-deux décembre, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

L'appel nominatif des conseillers municipaux est effectué et le quorum est constaté.

Le procès-verbal du conseil municipal du mardi 20 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Présents (10) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme DREANO Françoise, M. LORIC Stéphane, Mme EVENO Joëlle, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël

Absents excusés (8) : Mme GEORGES Régine (ayant donnée pouvoir à Mme DREANO Françoise), M. BURBAN Thierry, Mme LOUIS Lydia, Mme LORIC Martine, M. LE MIGNON Hervé, Mme ROCHER Gwladys, M. GUILLEVIC Erwan, Mme DANIEL Cécile

Secrétaire de séance : Mme EVENO Joëlle

Présents : 10

Votants : 11

Ordre du jour :

1. Attribution des lots du marché public de travaux relatif à la construction d'une école maternelle et élémentaire
2. Questions diverses

Délibération n°2022/12/26-01 – Attribution des lots du marché public de travaux relatif à la construction d'une école maternelle et élémentaire

Rapporteur : M. Didier ETIENNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT la mise en ligne du marché public pour la construction d'une école maternelle et élémentaire du 1^{er} août 2022 au 22 septembre 2022 à 12h00 ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** le lot n°1 « GROS-OEUVRE » à l'entreprise MGO pour un montant de 655 000 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot n°2 « CHARPENTE BOIS – BARDAGE » à l'entreprise ACM pour un montant de 85 000 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot n°3 « COUVERTURE – ETANCHEITE » à l'entreprise DUVAL ETANCHEITE pour un montant de 143 916.45 € HT (variante)
- **D'ATTRIBUER** le lot n°4 « MENUISERIES EXTERIEURES » à l'entreprise ATLANTIQUE OUVERTURES pour un montant de 150 700 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot n°5 « MENUISERIES INTERIEURES » à l'entreprise MENUISERIE LES PLATANES pour un montant de 106 000 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot n°6 « PLATRERIE – ISOLATION » à l'entreprise SUD BRETAGNE PLAFOND pour un montant de 112 877.39 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot n°7 « COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES » à l'entreprise PICARD pour un montant de 70 322.74 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot n°8 « CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE – SANITAIRE » à l'entreprise ALCIA BRETAGNE SUD pour un montant de 149 070 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot n°9 « REVETEMENT DE SOLS – FAIENCES » à l'entreprise LE BEL & ASSOCIES pour un montant de 103 000 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot n°10 « PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX » à l'entreprise COULEURS TENDANCE pour un montant de 47 827.75 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot n°11 « PLAFONDS SUSPENDUS » à l'entreprise EMMANUEL COYAC pour un montant de 35 624.80 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot n°12 « SERRURERIE » à l'entreprise LORANS LAMOUR pour un montant de 56 000 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot n°13 « ASCENSEUR » à l'entreprise ORONA SUD-OUEST pour un montant de 19 300 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot n°14 « TERRASSEMENT – VRD » à l'entreprise PIGEON BRETAGNE pour un montant de 395 971.50 € HT
- **D'ATTRIBUER** le lot n°15 « ESPACES VERTS - JEUX ET MOBILIERS » à l'entreprise IDVERDE pour un montant de 212 781.59 € HT
- **DE DONNER POUVOIR à** Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant au marché

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21h07.

Le secrétaire de séance

Joëlle EVENO



Le maire

Nathalie LE LUHERNE

